



# FICHE DE DONNEES DE SÉCURITÉ

selon (UE) 2015/830

Page 1/13

## Dyne-O-Might® (Alt. 2)

Révision 1  
Date de révision 2020-03-03

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

|                         |                        |
|-------------------------|------------------------|
| Nom du produit          | Dyne-O-Might® (Alt. 2) |
| Code produit            | 404184, 304184 (TUR)   |
| Numéro d'enregistrement | 66171-6.               |

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

|             |  |
|-------------|--|
| Usage prévu | [SU22] Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans); [PC8] Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides); |
| Description | Désinfectant.  |

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

|           |   |
|-----------|---|
| Société   | Neogen Corporation                          |
| Adresse   | 620 Leshar Place<br>Lansing MI 48912<br>USA |
| Web       | www.neogen.com                              |
| Téléphone | 517-372-9200/800-234-5333                   |
| Email     | SDS@neogen.com                              |

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

|  |   |
|--|---|
|  | 24 heures:<br>Médical : 1-651-523-0318 (international)<br>Déversement/CHEMTREC : 1-703-527-3887 (international) |
|--|---|

#### Informations supplémentaires

|  |   |
|--|---|
|  | Fabriqué par:<br>Preserve International<br>944 Nandino Blvd.<br>Lexington, KY 40511-1205 U.S.A.<br><br>Preserve International est une filiale en propriété exclusive de Neogen Corporation. |
|--|---|

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

|                                      |                                       |
|--------------------------------------|---------------------------------------|
| 2.1.2. Classification - CE 1272/2008 | Skin Corr. 1C: H314; STOT SE 3: H335; |
|--------------------------------------|---------------------------------------|

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

## Dyne-O-Might® (Alt. 2)

Révision 1  
Date de révision 2020-03-03

## 2.2. Éléments d'étiquetage

|                                      |  |
|--------------------------------------|--|
| Pictogrammes de danger               |   |
| Mention d'avertissement              | Danger   |
| Mention de danger                    | Skin Corr. 1C: H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.<br>STOT SE 3: H335 - Peut irriter les voies respiratoires.   |
| Conseil de prudence:<br>Prévention   | P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.<br>P264 - Se laver soigneusement après manipulation.<br>P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.   |
| Conseil de prudence:<br>Intervention | P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.<br>P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.<br>P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.<br>P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.<br>P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/ /en cas de malaise.<br>P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. |
| Conseil de prudence:<br>Stockage     | P403+P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.   |
| Conseil de prudence:<br>Élimination  | P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée conformément aux réglementations locales et nationales.  |

## 2.3. Autres dangers

|                |  |
|----------------|--|
| Autres risques | Contient des substances dangereuses pour l'environnement.<br>Lisez l'intégralité de l'étiquette et suivez toutes les instructions, restrictions et précautions d'emploi. |
|----------------|--|

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

## 3.2. Mélanges

## EC 1272/2008

| Nom Chimique                               | Index-No.    | Numéro CAS | Numéro CE | Numéro d'enregistrement REACH | Conc. (%w/w) | Classification   |
|--|--------------|------------|-----------|-------------------------------|--------------|--|
| Glycerin (Glycérine (aérosols de))         |              | 56-81-5    | 200-289-5 |                               | 10 - 20%     |  |
| Propionic acid...% (Acide propionique)     | 607-089-00-0 | 79-09-4    | 201-176-3 |                               | 30 - 40%     | Skin Corr. 1B: H314;   |
| Iodine (Iode)                              | 053-001-00-3 | 7553-56-2  | 231-442-4 |                               | 0 - 0.5%     | Acute Tox. 4: H332; Acute Tox. 4: H312; Aquatic Acute 1: H400; |
| Phosphoric acid (75%) (Acide phosphorique) |              | 7664-38-2  | 231-633-2 |                               | 10 - 20%     | Skin Corr. 1C: H314;   |
| Citric acid monohydrate                    |              | 77-92-9    | 201-069-1 |                               | 1 - 10%      | Eye Dam. 1: H318;  |

## Description

Les concentrations énumérées ne sont pas des spécifications de produit.

## Informations supplémentaires

## Dyne-O-Might® (Alt. 2)

Révision 1  
Date de révision 2020-03-03

## Informations supplémentaires

Le texte complet des conseils de prudence énumérés dans cette section se trouve à la section 16.

## SECTION 4: Premiers secours

## 4.1. Description des premiers secours

|                       |   |
|-----------------------|---|
| Inhalation            | Déplacer la personne exposée à l'air libre. La personne exposée doit faire l'objet d'une attention médicale immédiate. Si le blessé est inconscient, vérifier la respiration et pratiquer la respiration artificielle le cas échéant. Si la personne respire difficilement, lui donner de l'oxygène. Si la personne cesse de respirer, pratiquer une respiration artificielle.  |
| Contact avec les yeux | Éloigner immédiatement la personne atteinte de la source de contamination. Garder les paupières écartées et rincer lentement et doucement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. En cas de port de lentilles de contact, il est préférable de les ôter. La personne exposée doit faire l'objet d'une attention médicale immédiate.  |
| Contact avec la peau  | Éloigner immédiatement la personne atteinte de la source de contamination. Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé et se laver immédiatement et abondamment avec savon et eau. Tremper la peau affectée dans beaucoup d'eau pendant 10 minutes ou plus si la substance persiste sur la peau. La personne exposée doit faire l'objet d'une attention médicale immédiate. |
| Ingestion             | (Se) rincer abondamment la bouche. Ne pas faire vomir sauf indication contraire du centre antipoison ou du médecin. Des dommages probables aux muqueuses peuvent contre-indiquer l'utilisation d'un lavage gastrique. Ne jamais rien donner par voie buccale à une personne inconsciente. La personne exposée doit faire l'objet d'une attention médicale immédiate.  |

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

|                       |   |
|-----------------------|---|
| Inhalation            | Corrosif pour les voies respiratoires. Provoque des brûlures. Dans de graves cas, cela peut aboutir à une perte de connaissance. Peut provoquer une irritation des membranes muqueuses. Peut provoquer des vertiges et des céphalées. |
| Contact avec les yeux | Risque de lésions oculaires graves. Provoque une grave inflammation et peut endommager la cornée. Danger d'effets irréversibles très graves.  |
| Contact avec la peau  | Corrosif pour les tissus vivants. Provoque des brûlures de la peau. Danger d'effets irréversibles très graves.  |
| Ingestion             | Corrosif aux tissus vivants. Provoque de graves brûlures. Danger d'effets irréversibles très graves. L'ingestion peut provoquer des nausées et des vomissements.  |

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

|  |  |
|--|--|
|  | Éloigner immédiatement la personne atteinte de la source de contamination. Transférer à l'hôpital en cas de brûlures ou de symptômes d'empoisonnement. La personne exposée doit faire l'objet d'une attention médicale immédiate. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. |
|--|--|

## Informations supplémentaires

Reportez-vous à l'étiquette du produit et / ou à la notice d'emballage pour plus d'informations.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

## 5.1. Moyens d'extinction

Utiliser un moyen d'extinction approprié aux conditions d'incendie environnantes.

## 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas respirer les vapeurs de pulvérisation. L'incendie déclenche une fumée dense et noire.

## 5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Ne pas respirer les vapeurs de

# Dyne-O-Might® (Alt. 2)

Révision 1  
Date de révision 2020-03-03

## 5.3. Conseils aux pompiers

pulvérisation. Porter: Appareil respiratoire autonome, Matériel de protection.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

En cas de nettoyage à la suite d'un déversement, porter des vêtements protecteurs et un équipement approprié pour éviter l'exposition de la peau et des yeux et pour prévenir l'ingestion ou l'inhalation. Veiller à ce que la zone de travail soit bien ventilée. Tenir les membres du personnel éloignés de la zone où a été renversé du produit. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter toute exposition prolongée ou répétée. Garder à l'écart de toute matière incompatible.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter de renverser à nouveau le produit si cela ne présente pas de danger. Nettoyer abondamment à l'eau la zone où a été renversé du produit. Ne pas déverser dans l'eau de surface. Ne pas laisser le produit contaminer le sous-sol.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. Nettoyer abondamment à l'eau la zone où a été renversé du produit. Ne pas contaminer l'eau en nettoyant l'équipement ou en éliminant les déchets.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Voir Section(s) 2, 8, and 13 pour plus d'informations.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Appliquer les meilleures pratiques de manipulation lors des opérations de manipulation, transport et distribution. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Ne pas respirer les vapeurs de pulvérisation. Veiller à ce que la zone de travail soit bien ventilée. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Provoque des lésions oculaires et des lésions cutanées. Porter des vêtements de protection contre les produits chimiques. Portez des lunettes ou un masque facial et des gants en caoutchouc lors de la manipulation de ce produit. Lavez l'extérieur des gants avant de les retirer. Lavez-vous les mains soigneusement avec du savon et de l'eau après manipulation et avant de manger, boire, mâcher du chewing-gum, utiliser du tabac ou utiliser les toilettes. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Ne pas contaminer l'eau en nettoyant l'équipement ou en éliminant les déchets. Ne pas manger, boire ou fumer dans les zones d'utilisation ou de stockage du produit. Lisez l'intégralité de l'étiquette et suivez toutes les instructions, restrictions et précautions d'emploi.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans le récipient d'origine dans un endroit frais et sec, inaccessible aux enfants et aux animaux domestiques. Conserver le récipient bien fermé. Ne pas contaminer l'eau, les denrées alimentaires ou les aliments pour animaux lors du stockage ou de l'élimination. Garder les contenants fermés et loin des autres produits chimiques. Ne pas stocker avec substances ou mélanges incompatibles. Suivez les instructions sur l'étiquette.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir Section(s) 1.2 pour plus d'informations.

### Informations supplémentaires

Reportez-vous à l'étiquette du produit et / ou à la notice d'emballage pour plus d'informations.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

## Dyne-O-Might® (Alt. 2)

Révision 1  
Date de révision 2020-03-03

## 8.1. Paramètres de contrôle

## 8.1.1. Valeurs limites d'exposition

|  |   |  |
|--|---|--|
| Glycerin (Glycérine (aérosols de))         | VME ppm: -<br>VLE ppm: -<br>Observations: -<br>FT No: -     | VME mgm3: 10<br>VLE mgm3: -<br>TMP No: - |
| Iodine (Iode)                              | VME ppm: -<br>VLE ppm: 0.1<br>Observations: -<br>FT No: 207 | VME mgm3: -<br>VLE mgm3: 1<br>TMP No: -  |
| Phosphoric acid (75%) (Acide phosphorique) | VME ppm: -<br>VLE ppm: -<br>Observations: -<br>FT No: 37    | VME mgm3: 1<br>VLE mgm3: 3<br>TMP No: -  |
| Propionic acid...% (Acide propionique)     | VME ppm: 10<br>VLE ppm: -<br>Observations: -<br>FT No: -    | VME mgm3: 30<br>VLE mgm3: -<br>TMP No: - |

## 8.2. Contrôles de l'exposition

|   |   |
|---|---|
|   |    |
| <b>8.2.1. Contrôles techniques appropriés</b>   | Veiller à ce que la zone de travail soit bien ventilée. Toute exposition dépassant la limite d'exposition professionnelle recommandée (LEP) peut déclencher des effets indésirables sur la santé.   |
| <b>8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle</b> | Porter des vêtements de protection contre les produits chimiques. Ne respirez pas la poussière ou la vapeur.  |
| <b>Protection des yeux / du visage</b>  | Porter: Lunettes de protection réglementaires., Écran facial.   |
| <b>Protection de la peau - Protection des mains</b>   | Porter: Gants résistants aux produits chimiques. Lavez l'extérieur des gants avant de les retirer. Lavez-vous les mains soigneusement avec du savon et de l'eau après manipulation et avant de manger, boire, mâcher du chewing-gum, utiliser du tabac ou utiliser les toilettes.   |
| <b>Protection de la peau - Divers</b>   | Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec savon et eau. Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.   |
| <b>Protection respiratoire</b>  | En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.  |
| <b>Contrôles de l'exposition professionnelle</b>  | Toute exposition dépassant la limite d'exposition professionnelle recommandée (LEP) peut déclencher des effets indésirables sur la santé. Fournir une douche chimique. Mettre un point d'eau à disposition pour nettoyer les yeux.<br>Éviter que les vêtements entrent en contact avec le produit. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Éviter la contamination des aliments ou des produits alimentaires. |

## Dyne-O-Might® (Alt. 2)

Révision 1  
Date de révision 2020-03-03

## Informations supplémentaires

Consultez l'étiquette du produit pour obtenir des exigences et des recommandations supplémentaires en matière d'EPI. Suivez les instructions de l'étiquette.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

## 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                                    |                        |
|------------------------------------|------------------------|
| <b>État</b>                        | Liquide                |
| <b>Couleur</b>                     | Ambre                  |
| <b>Odeur</b>                       | Caractéristique/Légère |
| <b>Densité relative</b>            | 1.1 - 1.15             |
| <b>pH</b>                          | 0.5 - 1.5              |
| <b>Point de fusion</b>             | Donnée non disponible  |
| <b>Point de congélation</b>        | Donnée non disponible  |
| <b>Point d'ébullition</b>          | Donnée non disponible  |
| <b>Point d'éclair</b>              | Donnée non disponible  |
| <b>Taux d'évaporation</b>          | Donnée non disponible  |
| <b>Pression de vapeur</b>          | Donnée non disponible  |
| <b>Densité de vapeur</b>           | Donnée non disponible  |
| <b>Seuil olfactif</b>              | Donnée non disponible  |
| <b>Coefficient de partage</b>      | Donnée non disponible  |
| <b>Température d'auto-ignition</b> | Donnée non disponible  |
| <b>Viscosité</b>                   | Donnée non disponible  |
| <b>Propriétés comburantes</b>      | Donnée non disponible  |
| <b>Propriétés explosives</b>       | Sans objet.            |
| <b>Limites d'inflammabilité</b>    | Sans objet.            |
| <b>Solubilité</b>                  | Soluble dans l'eau     |

## 9.2. Autres informations

|  |                       |
|--|-----------------------|
| <b>Teneur en benzène</b>                     | Donnée non disponible |
| <b>Teneur en plomb</b>                       | Donnée non disponible |
| <b>COV (composants organiques volatiles)</b> | Sans objet.           |
| <b>Groupe de gaz</b>                         | Sans objet.           |

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

## 10.1. Réactivité

Stable dans des conditions normales.

## 10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

## 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Dans les conditions spécifiées, on ne s'attend pas à des réactions dangereuses qui entraînent des températures ou une pression excessives.

## 10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de températures extrêmes. Garder à l'écart de toute matière incompatible.

## 10.5. Matières incompatibles

Conserver à l'écart des bases, Métaux alcalins, Agents oxydants puissants.

## Dyne-O-Might® (Alt. 2)

Révision 1  
Date de révision 2020-03-03

## 10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

## 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

|  |   |
|--|---|
| <b>Toxicité aiguë</b>  | Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Cependant, ce produit contient des substances classées comme dangereuses. Pour plus d'informations, voir la section 3.   |
| <b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>                                  | Corrosif pour les tissus vivants. Provoque des brûlures. Possibilité d'effets irréversibles.  |
| <b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>                          | Provoque de graves brûlures. Provoque une grave inflammation et peut endommager la cornée. Possibilité d'effets irréversibles.  |
| <b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>                               | Peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes prédisposées aux allergies.   |
| <b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>                              | Aucun effet mutagène signalé.   |
| <b>Cancérogénicité</b>   | Le produit n'est pas considéré comme un carcinogène potentiel dans les Monographes de l'Agence Internationale pour la Recherche contre le Cancer (IARC), volumes 1-123. Le produit n'est pas nommé dans le 14e Rapport sur les Carcinogènes du Programme National de Toxicologie (NTP). Non répertorié dans le Guide des valeurs d'exposition professionnelle de la Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux (ACGIH). Ce produit n'est pas dans la liste des Carcinogènes OSHA standard 1910.1003. |
| <b>Toxicité reproductive</b>   | Aucun effet tératogène signalé.   |
| <b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique</b>  | Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Peut causer une irritation buccale de la muqueuse.  |
| <b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée</b> | Les composants peuvent endommager les organes humains sur la base des données animales.   |
| <b>Danger par aspiration</b>   | Aucun danger important.   |
| <b>Exposition répétée ou prolongée</b>                                       | Éviter toute exposition prolongée ou répétée. Toute exposition dépassant la limite d'exposition professionnelle recommandée (LEP) peut déclencher des effets indésirables sur la santé. L'apparition tardive des symptômes et le développement d'une hypersensibilité (respiration difficile, toux, asthme) sont possibles.   |

## 11.1.2. Mélanges

Voir Section(s) 3 pour plus d'informations.

## 11.1.3. Les informations relatives aux dangers

Voir Section(s) 2 and 3 pour plus d'informations.

## 11.1.4. Informations toxicologiques

Donnée non disponible

## 11.1.5. Classe de danger

Voir Section(s) 2 and 4 pour plus d'informations.

## 11.1.6. Critères de classification

D'après les considérations du Système général harmonisé (SGH) pour la classification des mélanges. Voir la section 15 pour les citations réglementaires.

## 11.1.7. Informations sur les voies d'exposition probables

## Dyne-O-Might® (Alt. 2)

Révision 1  
Date de révision 2020-03-03**11.1.7. Informations sur les voies d'exposition probables**

Contact avec les yeux. Contact avec la peau. Ingestion. Inhalation.

**11.1.8. Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques**

Voir Section(s) 4.2 pour plus d'informations.

**11.1.9. Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**

Voir Section(s) 4.2 pour plus d'informations.

**11.1.10. Effets interactifs**

Donnée non disponible.

**11.1.11. Absence de données spécifiques**

&lt;1% de ce mélange est constitué d'ingrédients de toxicité aiguë inconnue.

**11.1.12. Informations sur les mélanges et informations sur les substances**

Voir Section(s) 3 pour plus d'informations.

**11.1.13. Autres informations**

Donnée non disponible.

**SECTION 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

Donnée non disponible

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Aucune donnée disponible sur ce produit.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Aucune donnée disponible sur ce produit.

**12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune donnée disponible sur ce produit.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB**

Aucune donnée disponible sur ce produit.

**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Éliminer le contenu/récipient dans une installation approuvée d'élimination des déchets dangereux / spéciaux conformément aux réglementations locales et nationales. Ne pas déverser les effluents contenant ce produit dans les égouts. Suivez les instructions sur l'étiquette.

**Méthodes d'élimination**

Éliminer le contenu/récipient dans une installation approuvée d'élimination des déchets dangereux / spéciaux conformément aux réglementations locales et nationales. Ne pas contaminer l'eau en nettoyant l'équipement ou en éliminant les déchets. Ne pas jeter les résidus à l'égout; ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Ne pas déverser dans l'eau de surface. Ne pas laisser le produit contaminer le sous-sol.

**Élimination du conditionnement**Conteneur non rechargeable. Ne pas réutiliser ou remplir ce contenant.  
Si vide: ne pas réutiliser ce contenant. Mettre à la poubelle ou proposer de recycler, si disponible.  
Si partiellement rempli: Appelez votre agence locale de traitement des déchets solides pour

## Dyne-O-Might® (Alt. 2)

Révision 1  
Date de révision 2020-03-03

## Élimination du conditionnement

obtenir des instructions sur l'élimination. Ne placez jamais le produit inutilisé dans les égouts intérieurs ou extérieurs. Les récipients vides peuvent être envoyés à la décharge après nettoyage, s'ils sont conformes à aux réglementations locales, régionales et nationales en vigueur. Peut être recyclé si conforme aux réglementations locales, régionales et nationales en vigueur.

## Informations supplémentaires

Reportez-vous à l'étiquette du produit et / ou à la notice d'emballage pour plus d'informations.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

## Pictogrammes de danger



## 14.1. Numéro ONU

UN1903

## 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

DÉSINFECTANT LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (Propionic acid, Phosphoric acid)

## 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

|                       |   |
|-----------------------|---|
| ADR/RID               | 8 |
| Risque supplémentaire | - |
| IMDG                  | 8 |
| Risque supplémentaire | - |
| IATA                  | 8 |
| Risque supplémentaire | - |

## 14.4. Groupe d'emballage

Groupe de conditionnement III

## 14.5. Dangers pour l'environnement

|                              |    |
|------------------------------|----|
| Dangers pour l'environnement | No |
| Polluant marin               | No |

## ADR/RID

|                     |     |
|---------------------|-----|
| N° Id danger:       | 80  |
| Catégorie de tunnel | (E) |

## IMDG

Code EmS F-A S-B

## IATA

|  |      |
|--|------|
| Instructions de conditionnement (Cargo)    | 856  |
| Quantité maximale                          | 60 L |
| Instructions de conditionnement (Passager) | 852  |
| Quantité maximale                          | 5 L  |

## Dyne-O-Might® (Alt. 2)

Révision 1

Date de révision 2020-03-03

## SECTION 15: Informations réglementaires

## 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

|  |   |
|--|---|
| <p><b>Règlements</b></p> <p><b>Inventaires de produits chimiques et listes de droit de savoir:</b></p> | <p>RÈGLEMENT (UE) 2015/830 DE LA COMMISSION du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).</p> <p>--International--.</p> <p>Convention de Bâle (déchets dangereux) : H8.</p> <p>Convention sur les armes chimiques (OIAC) : Ce matériel ne contient aucun composant à déclaration.</p> <p>Gaz à effet de serre du protocole de Kyoto: Ce matériel ne contient aucun composant à déclaration.</p> <p>Accord Mercosur: Sans objet.</p> <p>Protocole de Montréal: Ce matériel ne contient aucun composant à déclaration.</p> <p>La Convention de Rotterdam: Ce matériel ne contient aucun composant à déclaration.</p> <p>La Convention de Stockholm: Ce matériel ne contient aucun composant à déclaration.</p> <p>--Asie et les nations de l'ANASE--.</p> <p>Catalogue de produits chimiques dangereux (Chine): No. 126 [Propionic acid, CAS No. 79-09-4], No. 2790 [Phosphoric acid, CAS No. 7664-38-2], No. 1649 [Hydriodic acid (solution), CAS No. 10034-85-2].</p> <p>Règlement du ministre du Commerce de la République d'Indonésie, Numéro 75, Année 2014, concernant le deuxième amendement du ministre du Commerce, Numéro 44, Année 2009, Concernant la fourniture, la distribution et le contrôle des substances dangereuses: Ce produit contient des substances classées comme matières dangereuses et toxiques utilisables. Voir la section 3 pour plus d'informations.</p> <p>Loi sur le contrôle des substances chimiques (Japon) : Ce matériel ne contient aucun composant à déclaration.</p> <p>Loi sur la sécurité et la santé dans le secteur industriel, Substances dangereuses (Japon) : Labeling/Notification required [Propionic acid, CAS No. 79-09-4], [Phosphoric acid, CAS No. 7664-38-2], [Iodine, CAS No. 7553-56-2].</p> <p>Loi sur les substances toxiques et délétères (Japon) : Deleterious [Iodine, CAS No. 7553-56-2], [Hydrogen iodide, CAS No. 10034-85-2].</p> <p>Substances chimiques sous réserve de l'autorisation (Corée): Ce matériel ne contient aucun composant à déclaration.</p> <p>Substances restreintes ou interdites (Corée) : Ce matériel ne contient aucun composant à déclaration.</p> <p>Utilisation et normes d'exposition des produits chimiques dangereux pour la santé (USECHH), Règlement 2000 (Malaisie): Annexe I Norme d'exposition, [Propionic acid, CAS No. 79-09-4], [Phosphoric acid, CAS No. 7664-38-2], [Glycerin (mists), CAS No. 56-85-5].</p> <p>CLASS règlement. [Iodine, CAS No. 7553-56-2].</p> <p>Inventaire philippin des produits chimiques et des substances chimiques (PICCS) : Loi sur le contrôle des substances toxiques et des déchets nucléaires et dangereux (RA6969):, [Propionic acid, CAS No. 79-09-4], [Phosphoric acid, CAS No. 7664-38-2], [Iodine, CAS No. 7553-56-2], [Hydriodic acid, CAS No. 10034-85-2], [Glycerin (mists), CAS No. 56-85-5], [Citric acid monohydrate, CAS No. 5949-29-1], [Polyoxyethylene-polyoxypropylene glycol, CAS No. 9003-11-6].</p> <p>Taiwan Loi sur le contrôle des substances chimiques toxiques et concernées (TCCSCA): [Phosphoric acid, CAS No. 7664-38-2].</p> <p>Hazardous Substances Act (Thaïlande): Ce matériel ne contient aucun composant à déclaration.</p> <p>Loi sur les produits chimiques (Vietnam): [Annex I, Appendix V, VII: Propionic acid, CAS No. 79-09-4], [Annex I, Appendix V, VII: Phosphoric acid, CAS No. 7664-38-2], [Appendix V, VI, VII: Iodine, CAS No. 7553-56-2], [Annex I, Appendix VII: Hydrogen iodide (hydriodic acid), CAS No.</p> |
|--|---|

## Dyne-O-Might® (Alt. 2)

Révision 1  
Date de révision 2020-03-03

## 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

|  |   |
|--|---|
|  | <p>10034-85-2].</p> <p>--Australie et Nouvelle-Zélande--.</p> <p>Code australien des marchandises dangereuses: Class 8.</p> <p>Inventaire australien des substances chimiques (AICS): Tous les ingrédients énumérés ou exemptés.</p> <p>Inventaire néo-zélandais des produits chimiques (NZIoC): Tous les ingrédients énumérés ou exemptés.</p> <p>--l'Union européenne (UE) et le Royaume-Uni --.</p> <p>Liste d'autorisation (annexe XIV de REACH): Ce matériel ne contient aucun composant à déclaration.</p> <p>Annexe XVII pour REACH: Ce matériel ne contient aucun composant à déclaration.</p> <p>Article 95 du Règlement sur les produits biocides (BPR): PT 4 [Iodine, CAS No. 7553-56-2].</p> <p>--Amérique du Nord--.</p> <p>Listes des substances nationales/non domestiques : Tous les ingrédients énumérés ou exemptés.</p> <p>Loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA) : Tous les ingrédients énumérés ou exemptés.</p> <p>Liste du Massachusetts ayant le droit de savoir des substances dangereuses: Propionic acid, Phosphoric acid.</p> <p>Loi sur le droit de savoir des travailleurs et des communautés du New Jersey: Propionic acid, Phosphoric acid, Hydriodic acid.</p> <p>Pennsylvanie Droit de connaître la loi: Propanoic acid, Phosphoric acid.</p> <p>Rhode Island Droit de connaître la loi générale: Propionic acid, Phosphoric acid, Glycerin (mists).</p> <p>California Proposition 65: Ce matériel ne contient aucun composant à déclaration.</p> |
|--|---|

## Informations supplémentaires

|                                   |   |
|-----------------------------------|---|
|                                   | <p>Ce produit chimique est un pesticide homologué par l'Environmental Protection Agency des États-Unis et est assujéti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la loi fédérale sur les pesticides. Ces exigences diffèrent des critères de classification et de l'information sur les dangers requis pour les fiches de données sur la sécurité (SDS) et pour les étiquettes de produits chimiques autres que les pesticides. Les renseignements sur les dangers requis sur l'étiquette des pesticides sont reproduits ci-dessous. L'étiquette des pesticides comprend également d'autres renseignements importants, y compris des directions d'utilisation.</p> |
| <b>Mot de signalisation FIFRA</b> | DANGER.   |
| <b>Avertissement FIFRA</b>        | <p>Tenir hors de portée des enfants.</p> <p>Dangers pour les humains et les animaux domestiques.</p> <p>Corrosif. Provoque des lésions oculaires et des lésions cutanées. Nocif en cas d'ingestion. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Portez des lunettes ou un masque facial et des gants en caoutchouc lors de la manipulation de ce produit. Lavez-vous les mains soigneusement avec du savon et de l'eau après manipulation et avant de manger, boire, mâcher du chewing-gum, utiliser du tabac ou utiliser les toilettes. Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.</p>  |

## SECTION 16: Autres informations

## Autres informations

|                 |   |
|-----------------|---|
| <b>Révision</b> | <p>Ce document diffère de la version précédente en ce qui concerne les points suivants :</p> <p>1 - Fabriqué par:.</p> <p>1 - Numéro d'enregistrement.</p> <p>2 - 2.1.2. Classification - CE 1272/2008.</p> |
|-----------------|---|

## Dyne-O-Might® (Alt. 2)

Révision 1  
Date de révision 2020-03-03

## Autres informations

|   |  |
|---|--|
|   | <p>2 - Conseil de prudence: Prévention.<br/> 2 - Conseil de prudence: Intervention.<br/> 2 - Conseil de prudence: Stockage.<br/> 9 - 9.2. Autres informations (Groupe de gaz).<br/> 9 - 9.2. Autres informations (Teneur en benzène).<br/> 9 - 9.2. Autres informations (Sous-catégorie de produits).<br/> 9 - 9.2. Autres informations (Teneur en plomb).<br/> 12 - 12.1. Toxicité.<br/> 14 - ADR/RID.<br/> 14 - IMDG.<br/> 14 - IATA.<br/> 16 - Teneur maximale en COV.<br/> 16 - Acronymes.</p>   |
| <b>Acronymes</b>  | <p>ADR/RID: Accords européens concernant le transport international de marchandises dangereuses par chemin de fer (RID) et par route (ADR).<br/> CAS No.: Service d'abstrait chimiques.<br/> CLASS: Classification, étiquetage et feuille de données sur la sécurité des produits chimiques dangereux Règlement 2013 (Malaisie).<br/> SGH: Système mondial harmonisé.<br/> HCS 2012: US norme de communication des dangers (révisée en 2012).<br/> IATA: Association du transport aérien international.<br/> ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale.<br/> IMDG: Marchandises dangereuses maritimes internationales.<br/> LD: Dose létale.<br/> LEP: Limite d'exposition professionnelle.<br/> OSHA: Administration de la sécurité et de la santé au travail.<br/> PEL: Limite d'exposition admissible.<br/> REACH: Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des produits chimiques.<br/> SVHC: Substance extrêmement préoccupante.<br/> US DOT: Département des transports des États-Unis.<br/> VOC: Composé organique volatil.<br/> WEL: Limite d'exposition en milieu de travail.</p> |
| <b>Texte des mentions de danger présentées en Section 3</b> | <p>Skin Corr. 1B: H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.<br/> Skin Irrit. 2: H315 - Provoque une irritation cutanée.<br/> Eye Irrit. 2: H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.<br/> STOT SE 3: H335 - Peut irriter les voies respiratoires.<br/> Acute Tox. 4: H312 - Nocif par contact cutané.<br/> Acute Tox. 4: H332 - Nocif par inhalation.<br/> Aquatic Acute 1: H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.<br/> Skin Corr. 1C: H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.<br/> Eye Dam. 1: H318 - Provoque des lésions oculaires graves.</p>   |

## Informations supplémentaires

|  |   |
|--|---|
|  | <p>AVERTISSEMENT : L'information et les recommandations contenues dans ce document sont présentées de bonne foi et correctes à ce jour. Aucune déclaration n'est faite quant à l'exactitude ou l'intégralité de ces informations. De plus, étant donné les nombreux facteurs pouvant avoir une incidence sur l'utilisation du produit, l'information fournie sous-entend qu'il est de la responsabilité des usagers de s'assurer qu'il est adapté à leur besoin avant usage.</p> <p>Sauf mention expresse aux présentes, AUCUNE GARANTIE, GARANTIE OU DÉCLARATION D'AUCUNE SORTE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LA GARANTIE IMPLICITE DE MÉRCANICITÉ, D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, DE CONDITIONS DE PERFORMANCE, D'UTILISATION DU COMMERCE OU DE RÉSULTATS</p> |
|--|---|

# Dyne-O-Might® (Alt. 2)

Révision 1  
Date de révision 2020-03-03

---

## Informations supplémentaires

---

|  |  |
|--|--|
|  | OBTENIR PAR L'UTILISATION DE CE PRODUIT sont faits en ce qui concerne ce produit ou l'utilisation de ce produit. Le produit couvert est fourni "tel quel" et uniquement sous réserve des garanties fournies ici, aucune responsabilité n'est assumée résultant de l'utilisation de ce produit. |
|--|--|

---